



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **Discours de SM le Roi Mohammed VI au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature**

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, a adressé, vendredi, un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature.

Voici le texte intégral du Discours Royal :

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires, l'ouverture de la nouvelle session parlementaire est, comme le prévoit la Constitution, l'occasion de célébrer les retrouvailles avec les représentants de la Nation.

Nous y voyons plus particulièrement un rendez-vous annuel qui donne l'opportunité d'aborder les grandes questions nationales, et notamment celles qui revêtent un caractère prioritaire.

Aujourd'hui, Nous avons jugé opportun de mettre l'accent sur deux sujets importants :

- Le premier concerne la problématique de l'eau et les défis urgents et futurs qui s'y rattachent ;
- Le second porte sur la nécessité d'opérer un bond qualitatif en matière de promotion de l'investissement.

Mesdames, Messieurs, Dieu a dit : « Nous avons créé de l'eau tout être vivant ».

Véridique est Sa parole.

En effet, principe premier de toute forme de vie, l'eau est aussi une composante essentielle du processus de développement et une ressource indispensable à la viabilité des projets et activités productives, dans leur ensemble.

Au Maroc, la problématique de gestion des ressources en eau se pose avec d'autant plus d'acuité que le pays traverse actuellement la période de sécheresse la plus intense qu'il ait connue depuis plus de trois décennies.

Face à cette épreuve, Nous implorons le Seigneur de gratifier notre pays de pluies bienfaisantes.

Afin de remédier à cet état de fait, Nous avons adopté, dès le mois de février dernier, dans le cadre du Plan de lutte contre les effets de la sécheresse, des mesures d'anticipation visant à garantir la disponibilité de l'eau potable, à soutenir les agriculteurs, à préserver le bétail.

Conscient que la sécheresse est un phénomène structurel dans notre pays, Nous avons toujours attaché une importance capitale à la problématique de l'eau, sous tous ses aspects.

A cet égard, Nous avons consacré plusieurs séances de travail à l'examen de cette question : elles ont abouti à l'élaboration du Programme national prioritaire de l'Eau 2022-2027.

Depuis Notre Accession au Trône, Nous avons poursuivi avec constance et détermination la politique de construction des barrages.

C'est ainsi que plus de 50 nouveaux ouvrages de grande ou moyenne taille ont été érigés et que 20 autres sont en cours.

Indépendamment de la pluviométrie qui marquera les années à venir, Nous nous attachons à accélérer la réalisation de ce Programme dont les projets sont répartis à l'échelle de tout le Royaume.

Citons particulièrement l'achèvement de la construction des barrages programmés, la mise en place d'interconnexions hydrauliques et la réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer.

Ajoutons l'affermissement de l'orientation visant à assurer l'économie de l'eau, notamment en matière d'irrigation.

Mesdames, Messieurs, le Maroc n'est pas le seul pays touché par la sécheresse et la rareté des ressources hydriques : sous l'effet du changement climatique, ces deux problèmes sévissent désormais à l'échelle de toute la planète.

L'état actuel des ressources hydriques nous interpelle tous, gouvernement, institutions et citoyens.

Il exige de nous, un devoir de vérité et de responsabilité, dans notre action pour remédier aux faiblesses et aux carences qu'elle révèle.

De fait, le Maroc se trouve désormais en une situation de stress hydrique structurel et la seule construction d'équipements hydrauliques, si indispensable et importante soit-elle, ne suffit pas à régler tous les problèmes.

Nous appelons donc à un traitement diligent de la problématique de l'eau, dans toutes ses dimensions, et notamment à une rupture avec toutes les formes de gaspillage ou d'exploitation anarchique et irresponsable de cette ressource vitale.

Par ailleurs, le problème de l'eau ne doit pas servir de prétexte à la surenchère politique, ni d'argument pour alimenter des tensions sociales.

Il nous incombe, à nous tous, en tant que Marocains, de redoubler d'efforts pour faire un usage responsable et rationnel de l'eau.

Cela passe par un changement véritable de comportement dans notre rapport à l'eau.

Et en la matière, les administrations et les services publics se doivent de donner l'exemple.

Il faut également assurer une gestion optimale de la demande, en concomitance avec les réalisations en cours, en matière de mobilisation des ressources hydriques.

A moyen terme, il conviendra de renforcer notre politique volontariste de l'eau et de rattraper le retard dans ce domaine.

Le devoir de responsabilité impose désormais des choix durables et intégrés, ainsi que davantage de solidarité et d'efficacité et ce, dans le cadre du nouveau Plan national de l'eau dont Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre diligente.

Dans ce contexte, Nous voulons mettre l'accent sur les principales orientations suivantes :

-Premièrement : il est nécessaire de lancer des initiatives et des projets plus ambitieux, par le recours aux innovations et technologies nouvelles, dans le domaine de l'économie de l'eau et de la réutilisation des eaux usées.

-Deuxièmement : il est impératif d'accorder une attention particulière à une exploitation rationnelle des eaux souterraines et à la préservation des nappes phréatiques, en mettant fin au phénomène de pompage illégal et au creusement de puits anarchiques.

-Troisièmement : il est essentiel de garder à l'esprit que la question de l'eau n'est pas l'affaire exclusive d'une politique sectorielle isolée, mais qu'elle constitue une préoccupation commune à de nombreux secteurs.

Il en résulte que les stratégies sectorielles doivent être constamment mises à jour en fonction de la pression exercée sur les ressources en eau ainsi que sur leur évolution future.

-Quatrièmement : il est indispensable de prendre en compte le coût réel de l'eau à chaque étape de la mobilisation de cette ressource, de considérer ce que cela implique en termes de transparence et de sensibilisation aux différents aspects de ce coût.

Mesdames, Messieurs, le second volet de ce Discours porte sur le thème de l'investissement auquel Nous attachons un intérêt tout particulier.

Aujourd'hui, Nous misons sur l'investissement productif en tant que levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs.

En effet, ces filières offrent des opportunités d'emploi aux jeunes et apportent des sources de financement aux différents programmes sociaux et de développement.

A cet égard, Notre souhait est que la nouvelle Charte nationale de l'investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers.

Aussi, il convient de lever les obstacles qui continuent d'entraver une relance effective de l'investissement national, sur tous les plans.

Les Centres régionaux d'investissement (CRI) sont donc appelés à superviser l'intégralité du processus d'investissement et à en accroître l'efficacité; ils sont également chargés d'assurer de meilleurs services d'accompagnement et d'encadrement au profit des porteurs de projets, jusqu'à leur concrétisation finale.

Pour cela, les CRI doivent bénéficier de l'appui de l'ensemble des parties prenantes, tant au niveau central que territorial.

S'agissant du climat des affaires, les réformes structurelles engagées sous Notre impulsion ont permis d'améliorer l'image et la performance du Maroc dans ce domaine.

Cependant, malgré les résultats obtenus, Il reste beaucoup à accomplir pour libérer les énergies, tirer le meilleur parti des potentialités nationales, encourager l'initiative privée, drainer davantage d'investissements étrangers.

A ce propos, Nous aimerions insister à nouveau sur la nécessité de la mise en œuvre effective de la Charte de déconcentration administrative, la simplification et la digitalisation des procédures, la facilitation de l'accès au foncier et aux énergies vertes, l'appui financier aux porteurs de projets.

Afin de renforcer la confiance de ceux qui veulent opérer des investissements productifs dans notre pays, Nous appelons à la consolidation des règles de la concurrence loyale, à la mise en œuvre effective des mécanismes de médiation et d'arbitrage pour le règlement des litiges.

L'investissement étant l'affaire de toutes les institutions et de tous les acteurs du secteur privé, Nous soulignons que chacun doit rester mobilisé et afficher une attitude responsable à l'effet de promouvoir ce secteur vital pour l'essor de notre pays.

L'objectif stratégique recherché est que le secteur privé occupe la

place qui lui échoit dans le domaine de l'investissement, celle d'une force motrice effective de l'économie nationale.

Par ailleurs, il convient que les entreprises marocaines et leurs organisations nationales, régionales et sectorielles assument leur fonction de catalyseurs de l'investissement et de l'entrepreneuriat.

De son côté, le secteur bancaire et financier national se doit de soutenir et financer la nouvelle génération d'entrepreneurs et d'investisseurs, notamment les jeunes ainsi que les petites et moyennes entreprises.

Dans ce cadre, Nous préconisons, à nouveau, qu'une attention particulière soit portée aux investissements et aux initiatives des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Pour atteindre les objectifs souhaités, Nous avons exhorté le gouvernement, en partenariat avec les secteurs privé et bancaire, à traduire leurs engagements respectifs dans un «Pacte National pour l'Investissement».

Ce dispositif vise à mobiliser 550 milliards de dirhams d'investissements et à créer 500 mille emplois, au cours de la période 2022-2026.

Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, étant donné les compétences de législation, d'évaluation et de contrôle qui sont les siennes, l'institution parlementaire assume un rôle-clé dans le traitement judicieux des questions et préoccupations de la Nation et des citoyens, et plus particulièrement, des problématiques de l'eau et de l'investissement.

Soyez donc, que Dieu vous garde, à la hauteur de la grande responsabilité qui vous incombe, particulièrement dans le contexte national actuel et au vu des fluctuations de la conjoncture internationale.

Il n'est point de meilleure conclusion que ce verset du Saint-Coran où Dieu décrète: « (et c'est Lui) Qui fait descendre du ciel de l'eau et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir ».

Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh.